

tous ces malheureux. Le jeton leur donnait droit de se présenter à l'hôpital dont il portait le nom, et d'y recevoir chaque jour « aumône de pain, potage et chair ». Cette première distribution ne se fit naturellement pas sans amener quelques désordres. Au bruit qu'on allait nourrir les pauvres beaucoup découvrirent tout soudain qu'ils l'étaient, et le nombre de ceux qui se présentèrent aux Cordeliers dépassa toutes les prévisions : il en vint sept ou huit mille ; il fallut leur distribuer le pain qui avait été préparé pour deux jours, et encore s'en procurer chez les boulangers. De six heures du matin à deux heures les distributeurs de pains et de jetons ne chômèrent pas un instant.

« Ce n'est qu'à partir du lendemain que le nouveau service put régulièrement fonctionner ; à partir de huit heures du matin, on remit à tout porteur de jeton une livre et demie de pain, une soupe « et une petite pièce de chair et fut donné quelque peu de vin aux étrangers ». Car les indigents étrangers n'avaient pas droit, en principe, aux avantages conférés aux Lyonnais : ils n'étaient pas logés dans les cinq hôpitaux, mais dans des « cabanes d'ais », c'est-à-dire des huttes en planches qu'on leur avait construites près d'Ainay et qui étaient intérieurement garnies de paille. On ne pouvait d'ailleurs éternellement garder près de la ville cette population flottante : le 8 juillet c'est-à-dire après environ deux mois de séjour on les congédia, non sans les avoir munis d'une « bonne aumône ».

« Ce premier et timide essai d'assistance publique réussit à merveille, du moins à en croire l'enthousiasme manifesté par les contemporains. Un érudit lyonnais, fort connu, Jean de Vauzelles, écrivait dès la fin de mai (1531) un petit livret qui fut publié la même année sur la *Police subsidiaire de cette quasi infinie multitude des pauvres survenue à Lyon sur*